

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~

**OBJET : Année scolaire 2023/2024**

**Frais de fonctionnement de l'école de CORMARANCHE aux communes extérieures de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville**

Séance du 31 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un juillet à dix-huit heures et trente-sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-sept juillet deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole,

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BORGEOT Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT  
CYVOCT Jean-Michel pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS  
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Marie-Hélène PERILLAT  
LIEVIN Karine pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur le Maire  
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE  
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Alain MASSIRONI

Membres absents excusés avec pouvoir qui ne peut être engagé : 1

BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

FORAY Gaëlle  
ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés dont 1 ne pouvant être engagé, soit 26 votants

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'évaluation des frais de fonctionnement des écoles représente un coût moyen de 2 093,00 € par enfant scolarisé dans l'école de Cormaranche-en-Bugey en 2023 (tableau récapitulatif des dépenses annexé à la présente délibération).

Cette évaluation devrait servir de base pour débattre de la participation à demander aux Communes extérieures de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dont certains enfants fréquentent les écoles maternelles et primaires de Cormaranche-en-Bugey, lors de l'année scolaire 2023-2024.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant à facturer aux Communes extérieures de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, soit 2 093,00 € en 2023.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **FIXE** à 2 093,00 € en 2023 par enfant, la participation des communes extérieures de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, aux frais de scolarité de l'école de Cormaranche-en-Bugey pour l'année 2023/2024,
- **DEMANDE** l'émission des titres de recettes correspondants, à l'encontre des communes concernées,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 28/08/2024

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20240731-DE-2024-08-12-DE  
Date de télétransmission : 26/08/2024  
Date de réception préfecture : 26/08/2024

2-08-12